



Número de Révision: 008.0

Date de sortie: 08/21/2025

1. IDENTIFICATION

Désignation de l'article:	LOCTITE FREKOTE FRP-NC known as FREKOTE FRP-NC1GA EN	Numéro IDH:	548982
Type de produit/utilisation recommandée:	Agent de séparation	numéro d'item	38417
Restriction d'utilisation:	Non identifié	Région:	Canada
Raison sociale:	Votre contact:		
Henkel Canada Corporation	Téléphone: +1 (905) 814-6511		
Meadowpine Boulevard 2515	NUMÉROS DE TÉLÉPHONE D'URGENCE:		
Mississauga, Ontario L5N 6C3	MÉDECIN : Centre Anti-Poison		
	1-877-671-4608 (appel à frais virés)		
	ou 1-303-592-1711		
	TRANSPORT: CHEMTREC: 1-800-424-9300		
	1-703-527-3887(appel à frais virés)		
	NUMÉROS DE TÉLÉPHONE D'URGENCE:		
	MÉDECIN : Centre Anti-Poison		
	1-877-671-4608 (appel à frais virés)		
	ou 1-303-592-1711		
	TRANSPORT: CHEMTREC: 1-800-424-9300		
	1-703-527-3887(appel à frais virés)		
	Internet: www.henkelna.com		

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

VUE D'ENSEMBLE DE TOUS LES CAS D'URGENCE

DANGER:	H226 - LIQUIDE ET VAPEURS INFLAMMABLES. H304 - PEUT ETRE MORTEL EN CAS D'INGESTION ET DE PENETRATION DANS LES VOIES RESPIRATOIRES. H315 - PROVOQUE UNE IRRITATION CUTANEE. H319 - PROVOQUE UNE SEVERE IRRITATION DES YEUX. H336 - PEUT PROVOQUER SOMNOLENCE OU VERTIGES.
----------------	--

CLASSE DE RISQUE	CATEGORIE DE RISQUE
LIQUIDE INFLAMMABLE	3
IRRITATION CUTANEE	2
IRRITATION DES YEUX	2A
TOXICITE SPECIFIQUE POUR UN ORGANE CIBLE - EXPOSITION UNIQUE	3
DANGER PAR ASPIRATION	1

PICTOGRAMME(S)



Conseils de prudence

Prévention: P210 - Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles, des flammes vives, des surfaces chaudes.

Numéro IDH: 548982

Nom du produit: LOCTITE FREKOTE FRP-NC known as FREKOTE FRP-NC1GA EN

Intervention:	<p>Interdiction de fumer.</p> <p>P233 - Maintenir le récipient fermé de manière étanche.</p> <p>P240 - Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.</p> <p>P241 - Utiliser une installation anti-déflagrante.</p> <p>P242 - Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles.</p> <p>P243 - Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.</p> <p>P261 - Évitez de respirer des brouillards/vapeurs.</p> <p>P264 - Laver soigneusement la zone affectée après la manipulation.</p> <p>P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.</p> <p>P280 - Porter des gants et des vêtements de protection ainsi qu'une protection pour les yeux et le visage.</p> <p>P301+P310 - EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un médecin ou un centre antipoison.</p> <p>P303+P361+P353 - En cas de contact avec la peau (ou les cheveux) : enlever immédiatement tous les vêtements contaminés.</p> <p>P304+P340+P312 - EN CAS D'INHALATION : Déplacer la victime à l'air frais et l'installer au repos dans une position confortable pour la respiration. Si vous ressentez des malaises, communiquer avec un CENTRE ANTIPOISONS ou un médecin.</p> <p>P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.</p> <p>P331 - NE PAS faire vomir.</p> <p>P332+P313 - En cas d'irritation cutanée : consulter un médecin.</p> <p>P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.</p> <p>P362+P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.</p> <p>P370+P378 - En cas d'incendie : pour éteindre, utiliser de la mousse, de la poudre extinctrice ou du dioxyde de carbone.</p>
Stockage:	<p>P403+P233 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.</p> <p>P403+P235 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.</p> <p>P405 - Garder sous clef.</p>
Élimination:	<p>P501 - Mettre le contenu et/ou le récipient au rebut conformément aux règlements fédéraux, nationaux, provinciaux et locaux.</p>

Autres dangers Non disponible

La classification est conforme aux règlements canadiens sur les produits dangereux et aux dispositions du Système général harmonisé (Globally Harmonized System, GHS) de classification et d'étiquetage des produits chimiques de l'ONU.

Voir section 11 pour information supplémentaire sur la toxicologie.

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substances dangereuses	Numéro CAS	Poids %*
Hydrocarbons, C9-C10, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics	64742-48-9	80 - 100
Oxyde de dibutyle	142-96-1	10 - 30
Reaction product of tris(n-methylamino)methylsilane (TMAS) and silanol terminated polydimethylsiloxane (PDMS)	1432471-92-5	1 - 5

*Les pourcentages exacts peuvent varier ou constituer un secret commercial. L'intervalle de concentration est fourni pour aider les utilisateurs à assurer les protections appropriées.

4. MESURES DE PREMIERS SECOURS

Mesures de premiers secours par voies d'exposition probables

Inhalation:	Amener au grand air. Administrer de l'oxygène si la respiration est difficile. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. Appeler un médecin.
Contact avec la peau:	Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau (avec du savon, s'il est disponible). Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin. Laver les vêtements avant réutilisation.
Contact avec les yeux:	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Appeler immédiatement un médecin.
Ingestion:	Garder la personne calme. Ne pas faire vomir: contient des distillats de pétrole et/ou des solvants aromatiques. S'il y a vomissement, empêcher l'aspiration en tenant la tête du patient sous le niveau des genoux. Ne jamais rien donner oralement à une personne inconsciente. Appeler immédiatement un médecin.
Symptômes et effets les plus importants(aigu et retardé):	Les principaux symptômes et effets connus, aigus et différés, sont décrits à la section 11 : Renseignements toxicologiques.
Indication de toute attention médicale immédiate / traitement spécial nécessaire:	Cette matière présente un risque d'aspiration. Le risque possible d'aspiration doit être considéré par rapport à la toxicité orale possible lorsqu'il faut décider de forcer un vomissement ou non. Traiter selon les symptômes.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié:	Eau pulvérisée (brouillard), mousse, poudre extinctrice ou dioxyde de carbone. Ne pas utiliser un jet d'eau de volume élevé.
Agents extincteurs inappropriés:	Non disponible
Procédures spéciales de lutte contre l'incendie:	Utiliser un appareil respiratoire autonome et une panoplie complète de protection telle qu'une tenue de nettoyage. L'eau pourra ne pas convenir comme moyen d'extinction, mais pourra aider à garder les contenants adjacents, frais. Garder le personnel contre le vent en amont de l'incendie.
Feu inhabituel ou risques d'explosion:	Ne pas manipuler ni entreposer près d'une flamme nue ou d'une source de chaleur ou d'inflammation quelconque. Les solvants d'hydrocarbure sont essentiellement non électriquement conducteurs et peuvent devenir chargés de façon électrostatique pendant le mélange, le filtrage ou le pompage à débits élevés. Si cette charge atteint un niveau suffisamment élevé, des étincelles peuvent se produire et enflammer les vapeurs de liquides inflammables. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.
Produit ou gaz issus de la combustion:	Oxydes de carbone. Vapeurs organiques irritantes. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

6. MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Utiliser la protection personnelle recommandée à la section 8, isoler la zone dangereuse et refuser l'accès au personnel inutile et non protégé.

Mesures de protection de l'environnement:	Eviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Ne pas laisser le produit entrer dans les égouts ou les voies d'eau. Prévenir les autorités si le produit a pénétré ou s'il est susceptible de pénétrer dans les égouts, les points d'eau ou les grandes superficies. Ce produit est insoluble dans l'eau et flottera à la surface.
--	--

Méthodes de nettoyage:

Enlever toute source d'ignition. Bien aérer la zone. Rester en amont de la matière déversée et isoler de l'exposition. Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage. Utiliser des outils non-étincelants pour le nettoyage. Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Conserver dans un récipient fermé, partiellement rempli, jusqu'au moment de son élimination.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation:

Pendant l'utilisation et jusqu'à ce que toutes les vapeurs se soient dissipées : bien ventiler la pièce - ne pas fumer ; éteindre toutes les flammes, lampes témoins et tous les appareils de chauffage ; éteindre les poêles, les outils et appareils électriques et toute autre source d'inflammation. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/atomisations. S'assurer que les contenants sont bien connectés à la terre avant l'utilisation ou le transbordement de la matière. Bien laver avant manipulation. Consulter la section 8. Le poste de travail devrait être équipé d'une douche de secours et d'une douchette à yeux.

Stockage:

Pour un entreposage sans risque, entreposer à des températures égales ou inférieures à 48.8 °C (119.8 °F)
Maintenir le récipient fermé. Entreposer loin des sources de chaleur, d'étincelles, de flammes ou autres d'inflammation.

Pour obtenir des renseignements sur la durée de conservation du produit, veuillez examiner les étiquettes sur le récipient ou vérifier la fiche technique.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Les employeurs devraient accomplir une évaluation de tous les lieux de travail pour déterminer le besoin, et du choix, des commandes appropriées d'exposition et le matériel de protection pour chaque tâche effectuée.

Substances dangereuses	ACGIH TLV	OSHA PEL	AIHA WEEL	Autre
Rien	Rien	Rien	Rien	Rien

Remarques sur la conception des installations techniques:

Utiliser une ventilation mécanique antidéflagrante et une ventilation locale pour s'assurer que les contaminants sont à l'intérieur de leurs limites d'exposition professionnelle pendant l'utilisation de ce produit.

Protection respiratoire:

Utiliser un appareil de protection respiratoire à adduction d'air pur approuvé NIOSH s'il y a possibilité de dépasser les limites d'exposition établies.

Protection des yeux:

Des lunettes étanches ou des lunettes de sécurité munies d'un écran latéral. Utiliser un masque complet s'il y a des risques d'éclaboussures ou de pulvérisation du produit. Des douches de sécurité et des dispositifs de rinçage oculaire d'urgence doivent être disponibles.

Protection de la peau:

Utiliser des vêtements imperméables, résistants aux produits chimiques, y compris des gants et soit un tablier soit un vêtement complet pour empêcher le contact avec la peau.

9. PROPRIETES PHYSICO-CHIMIQUES

Etat physique:	liquide
Couleur:	Incolore
Odeur:	Doux, Solvant
Seuil de détection d'odeur:	Non disponible
Valeur pH:	Le produit est non polaire /aprotique., Non applicable
Pression de vapeur:	28 mbar (20 °C (68°F))
Point / zone d'ébullition:	141 °C (285.8 °F) 1,013 hPa
Point/domaine de fusion:	Non applicable, Le produit est un liquide.
Densité/Densité relative::	0.754
Densité de vapeur relative:	20 °C Plus lourd que l'air.

Point d'éclair:	28 °C (82.4 °F)
Inflammable/Limites inférieures d'explosion:	0.6 % Le produit n'est pas explosif. La formation de mélanges vapeur-air explosif est possible.
Inflammable/Limites supérieures d'explosion:	8.5 % Le produit n'est pas explosif. La formation de mélanges vapeur-air explosif est possible.
Température d'auto-inflammation:	La substance ou le mélange n'est pas classifié comme pyrophoriques.
Inflammabilité:	inflammable
Taux d'évaporation:	Plus lente que l'éther.
Solubilité:	Légère Eau
Solubilité:	Soluble autres solvants organiques
Coefficient de partage (value logarithmique)::	Non disponible
Teneur VOC:	> 94 % (calculé)
Viscosité dynamique:	Non disponible
Viscosité cinématique:	1.02 mm ² /s
Caractéristiques de la particule:	Non applicable, Le produit est un liquide.
Température de décomposition:	Non disponible

10. STABILITE ET REACTIVITE

Stabilité:	Risque d'ignition. Stable dans des conditions normales d'entreposage et d'utilisation.
Réactions dangereuses:	Ne se produira pas.
Produits de décomposition dangereux:	Peroxydes. Hydrocarbures.
Produits incompatibles:	Forme des peroxydes avec l'air. Des oxydants forts.
Réactivité:	Non disponible
Conditions à éviter:	Décharge électrostatique. Se dégradera lentement par exposition à l'oxygène (air). Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Le brouillard de pulvérisation peut être inflammable à des températures inférieures au point d'éclair. Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation. Le feu ou une chaleur intense peuvent entraîner la rupture de l'emballage. Protéger contre la lumière solaire.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Voies d'exposition probables: Yeux, Inhalation, Peau, Ingestion

Effets potentiels sur la santé

Inhalation:	Aspirer de petites quantités lors de la manutention normale ne devrait avoir aucun effet nocif; aspirer de grandes quantités peut être nocif. Peut avoir des effets sur le système nerveux central comme : maux de tête, vomissements, douleurs abdominales, étourdissements, confusion, difficultés respiratoires.
Contact avec la peau:	L'action du solvant peut sécher et dégraisser la peau, provoquer des fissures et entraîner une dermatite. Entraîne une irritation de la peau.
Contact avec les yeux:	Provoque une sévère irritation des yeux.
Ingestion:	Peut entraîner une irritation du tube digestif par ingestion. Peut avoir des effets sur le système nerveux central comme : maux de tête, vomissements, douleurs abdominales, étourdissements, confusion, difficultés respiratoires.

Substances dangereuses	LC50s et LD50s
Hydrocarbons, C9-C10, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics	CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = > 8,530 mg/m3 CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = > 5.36 mg/l
Oxyde de dibutyle	CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = 21,600 mg/m3
Reaction product of tris(n-methylamino)methylsilane (TMAS) and silanol terminated polydimethylsiloxane (PDMS)	Rien

Substances dangereuses	Effets immédiats sur la santé	Effets retardés sur la santé	Effets chroniques sur la santé
Hydrocarbons, C9-C10, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics			
Oxyde de dibutyle	Irritant		Système nerveux central Cardiaque Reins Gastro-intestinal Mutagène
Reaction product of tris(n-methylamino)methylsilane (TMAS) and silanol terminated polydimethylsiloxane (PDMS)			

Substances dangereuses	NTP cancérigène	IARC cancérigène	OSHA cancérigène (Spécifiquement réglementé)
Hydrocarbons, C9-C10, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics	Non	Non	Non
Oxyde de dibutyle	Non	Non	Non
Reaction product of tris(n-methylamino)methylsilane (TMAS) and silanol terminated polydimethylsiloxane (PDMS)	Non	Non	Non

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Information écologique: Non disponible

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Information exigée est pour pour les produits inutilisés uniquement.

Méthode de rejet recommandée: Suivre tous les règlements municipaux, provinciaux et fédéraux concernant l'élimination.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Les informations relatives au transport fournies dans cette section s'appliquent seulement au matériau lui-même/à la formulation elle-même et elles ne sont pas spécifiques à aucun emballage/à aucune configuration.

Transport du Canada de Marchandises Dangereuses-Terre

Nom d'embarquement correct: RÉSINE EN SOLUTION
Division: 3
Numéro d'identification: UN 1866
Groupe d'emballage: III

Transport aérien (ICAO/IATA)

Nom d'embarquement correct: Resin solution
Division: 3
Numéro d'identification: UN 1866
Groupe d'emballage: III

Transport maritime (IMO/IMDG)

Nom d'embarquement correct: RESIN SOLUTION
Division: 3
Numéro d'identification: UN 1866
Groupe d'emballage: III

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Information sur la réglementation Canadienne

Statut LCPE LIS/LES: Un ou plusieurs composants ne sont pas inscrits sur la liste et, ne sont pas exempts, soit de la Liste intérieure des substances soit de la Liste extérieure des substances.

Information sur la réglementation des Etats Unis

État de l'inventaire TSCA 8 (b): Tous les composants sont répertoriés comme actifs ou sont exempts d'inscription dans l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act).
Ce produit contient un ou plusieurs composants avec une exemption de faible volume conformément à 40 CFR 723.50. Les quantités peuvent être limitées.

16. AUTRES INFORMATIONS

Cette fiche de données de sécurité contient des changements par rapport à la précédente version dans les paragraphes:
Cette fiche de données de sécurité contient des changements par rapport à la version précédente à la ou aux sections : 2, 9, 11

Préparé par: Sécurité des Produits et Affaires Réglementaires

Date de sortie: 08/21/2025

DÉMENTI Les données ci-jointes sont fournies à titre d'information seulement et sont jugées dignes de foi. Toutefois, la société Henkel Corporation n'assume la responsabilité d'aucun résultat obtenu par des personnes dont elle ne contrôle pas les méthodes. Il incombe à l'utilisateur de déterminer si les produits Henkel ou les méthodes de production mentionnées dans le présent document conviennent à un usage particulier. Il lui incombe aussi de prendre les précautions nécessaires pour protéger les biens et les personnes contre tout risque qui pourrait se produire au cours de la manipulation et de l'utilisation de l'un ou l'autre des produits de Henkel Corporation. À la lumière de ce qui précède, la société Henkel Corporation décline toute responsabilité, tacite ou expresse, incluant mais ne se limitant pas à la garantie implicite de qualité marchande et de conception à une fin spécifique découlant de la vente ou de l'usage des produits de Henkel Corporation. Henkel Corporation décline aussi toute responsabilité pour tout dommage indirect, quel qu'il soit, y compris un manque à gagner.

Cette Fiche de Données de Sécurité a été générée en fonction du Règlement Canadien sur les produits dangereux (SIMDUT 2015) et fournit des renseignements conformément à la loi Canadienne seulement. Aucune garantie ou représentation de quelque nature que ce soit n'est donnée en ce qui concerne les lois de fond ou d'exportation de toute autre juridiction ou pays. Veuillez confirmer que les informations fournies dans le présent document sont conformes à la législation sur l'exportation ou à toute autre loi de toute autre juridiction avant l'exportation. Veuillez contacter Henkel Product Safety and Regulatory Affairs pour une assistance supplémentaire.